

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt, le quinze décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle jacqueline Pagnol, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, Mme Sylvie MONJON, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents excusés : M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Guillaume JOUVE en faveur de M. Jean ALBE.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Monsieur DE VITA Antoine est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, point n° 7 concernant le transfert des Eaux Pluviales Urbaines à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et de reporter le point existant n° 7 (questions diverses) au point n° 8.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 17.11.2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à la majorité par 17 voix pour, 2 voix contre.

---

### **1) Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique"**

Les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard et de l'Aude se sont unis pour constituer un groupement de commandes à durée illimitée pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, et pourra ainsi passer des marchés ou des accords-cadres.

La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment obtenir de meilleurs prix.

Compte tenu de la consommation d'électricité pour les besoins de la commune et du choix fait par les communes avoisinantes, Madame le Maire propose que la commune de Saint-Victor-la-Coste adhère à ce groupement.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **2) Mise en oeuvre du Compte Epargne Temps**

Suite à la demande de plusieurs agents d'ouvrir un CET (Compte Epargne Temps), il est nécessaire de le mettre en place par délibération et d'approuver le règlement interne du CET (dont un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation).

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer comme les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux

- d'approuver le règlement interne du CET

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **3) Rétrocession de concession funéraire dans le cimetière à la commune**

Madame le Maire rappelle que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à la revendre notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Le titulaire de la concession peut alors rétrocéder à la Commune.

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de rétrocession présentée par Madame Françoise BABAY habitant 1 rue de la Tour de l'Oume 30290 Saint-Victor-la-Coste titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- concession n° 317, cimetière n° 4, emplacement n° C-33

- acquisition le 23 avril 2010 pour une durée de 30 ans au pris de 300 € (200 € part communale, 100 € CCAS)

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame BABAY Françoise déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour à la Commune contre le remboursement de la somme de 200 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **4) Règlement d'attribution des subventions aux associations communales**

Dans un souci de transparence, la commune de Saint-Victor-la-Coste a établi un règlement intérieur définissant la procédure d'attribution des subventions aux associations et permettant d'en communiquer les grands principes.

Madame le Maire propose d'approuver le règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations communales (dont un exemplaire a été joint à la convocation).

Aucune remarque n'ayant été faite, il est procédé au vote.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **5) Commission "Environnement - Patrimoine - Cadre de vie"**

A la demande de Madame le Maire, Monsieur Georges DANIEL, 1er Adjoint présente le but de cette commission.

Le nombre de membres à élire au sein du conseil municipal est de 7.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus communaux, il a été décidé de nommer 6 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la liste d'opposition.

Sont proclamés élus : Mr Georges DANIEL, Mme BERNARD Sandrine, Mr PASSERIEUX Jean, Mme DUCLOS Sylvie, Mme BARATHIEU Hélène, Mme POCK Françoise, Mr ALBE Jean.

Les missions et objectifs de cette commission seront établies lors de la première réunion de celle-ci.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **6) Dissolution du SIVU DECI, adoption de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et sortie de la commune du SIVU DECI**

Madame le Maire rappelle l'historique de la mise en place de ce syndicat et son évolution depuis sa création.

Plusieurs communes ont conservé la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et font appel à des entreprises habilitées pour le contrôle des hydrants, en commande groupée. Cette commande est accessible à d'autres communes.

La gestion des hydrants pour Saint-Victor-la-Coste consitue une charge de travail marginale et d'assez faible technicité.

Le 8 décembre 2020, une réunion a eu lieu entre les services de la Préfecture, l'Agglomération du Gard Rhodanien et les 10 communes faisant parties de ce syndicat, afin de déterminer les modalités pour dissoudre le SIVU DECI.

Une convention entre le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et le Président de la Maison de l'Eau a été établie. Convention qui précise qu'une partie des dépenses du SIVU DECI sera prise en charge par l'Agglomération du Gard Rhodanien. Le reliquat à payer sera réparti entre les communes membres.

Il est à préciser que la commune demande à Monsieur le Préfet du Gard la dissolution du SIVU DECI à compter du 1er janvier 2021 et la sortie de la commune de Saint-Victor-la-Coste de ce SIVU au 1er janvier 2021 en cas de non dissolution.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **7) Délibération autorisant Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines**

Madame le Maire précise que, de part la loi NOTTRE et la loi FERRAND-FESNEAU, il est nécessaire de transférer la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal précisant consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état .

Le conseil municipal sera consulté, ultérieurement, pour la validation d'autres éléments complémentaires (métrage, budget, ...)

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **8) Questions diverses**

**a-** Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements reçus :

- de la part de Monsieur LARDET, concernant le nettoyage du ruisseau du Reymoneret

- de la CUMA Union Agricole, de la Prévention Routière et de la FNACA pour l'octroi d'une subvention

**b-** Le repas de Noël de la cantine, offert par la municipalité aux enfants, est prévu le jeudi 17 décembre 2020. Il se tiendra dans les locaux de la cantine qui a été décorée pour l'occasion, en respectant les règles sanitaires (notamment 2 services seront organisés). 140 repas sont prévus.

**c-** Les habitants de Saint-Victor vont recevoir dans leurs boites aux lettres, la présentation d'une application "PanneauPocket" pour laquelle la commune adhère et qui permet aux administrés de consulter et d'être informés rapidement, par des messages de la municipalité.

**d- Point sur le CCAS** : compte tenu de la situation sanitaire, les actions du CCAS ont du être réduites (repas offert aux personnes de + de 65 ans,.....). Malgré tout, un panier garni sera offert et distribué aux personnes de + de 75 ans résidant dans le village.

D'autres idées et actions sont en préparation pour aider les personnes âgées ou en situation de handicap comme le portage de livres,....etc.

**e-** Madame le Maire rappelle qu'elle avait transmis aux élus un lien leur permettant de répondre et de participer au Projet de Territoir (mise en Place par la Communauté d'Agglomération du gard Rhodanien). Elle précise qu'une réunion de synthèse devrait avoir lieu en janvier 2021.

**f-** Madame le Maire informe l'assemblée que dans le courant de l'année 2021 il sera abordé le projet de la redevance incitative. L'objectif étant de diminuer le tonnage d'ordures ménagères résiduelles.

Cette redevance incitative entrera en vigueur au 1er janvier 2023.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30